



Caution solidaire disproportion

Par **Fab651**, le **30/01/2022** à **15:05**

Bonjour

Je souhaiterais avoir des renseignements sur les contionnair solidaire et la disproportion.

En effet il y a 10 ans je me suis porté caution solidaire pour mon ex pour la totalité de son crédit sur 25 ans à hauteur de 790e par mois aujourd'hui séparer elle ne paye plus ce crédit j ai été contacté par le service recouvrement pourtant cette personne travaille j ai vu qu il était possible de faire enlever cette caution pour disproportion à l époque je gagnais 1500e et le remboursement et de 790 e penser vous que je puisse entreprendre des démarche pour disproportion .

Bien cordialement

Par **Marck.ESP**, le **30/01/2022** à **15:25**

Bonjour

Avec une caution solidaire le créancier peut, dès la première défaillance du débiteur, actionner directement la caution, sans qu'il n'ait à épuiser tous les recours contre le débiteur. La disproportion éventuellement analysée est estimée selon les possibilités et le patrimoine de la caution, au moment de la souscription de l'engagement

Je vous conseillerais de faire examiner votre cas personnel par un avocat spécialisé dans ce type de dossier.

Par **Fab651**, le **30/01/2022** à **15:35**

Merci

Je ne sais pas vers qui me tourner

Au moment de la signature je ne posséder et ne possède toujours pas de bien immobilier ou autre gagnais 1500e environ me suis porté caution solidaire pour un crédit de 180000e sur 25 ans et le remboursement de ce dernier et environ 790e par mois dout ma question sur la disproportion

Par **youris**, le **30/01/2022** à **20:43**

bonjour,

vous avez eu la réponse, vous devez voir un avocat pour savoir si votre engagement était disproportionné par rapport à votre situation, le jour ou vous avez signé cet acte de cautionnement.

cela nécessite une procédure devant un tribunal.

salutations

Par **Fab651**, le **30/01/2022** à **20:49**

Merci

Je vais voir où je peux me renseigner afin de trouver un avocat qui pourrait me renseigner afin de savoir si une procédure serait envisageable

Merci